

Dossier suivi par :
Morgan REMYLaëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHETéléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les personnels Ingénieurs
Techniciens de Recherche et de Formation (ITRF)

Objet : Campagne 2022 de promotion par liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs d'études (IGE) et des ingénieurs de recherche (IGR)

Réf. :

Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021

Notes sur les modalités d'organisation de la voie temporaire d'accès par liste d'aptitude au corps des IGE et des IGR

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement par voie temporaire d'accès au corps des IGE et des IGR, au titre de l'année 2022.

Pour rappel, le plan de repyramidage de la filière ITRF, issu de la loi de programmation de la recherche et du protocole d'accord du 12 octobre 2020 sur les carrières et les rémunérations dans l'enseignement supérieur, vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche (quelle que soit leur branche d'activité professionnelle (BAP)) ou des emplois d'appui à l'enseignement (plus particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F), et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.

L'objectif de cette opération est de renforcer les ressources des laboratoires au niveau adéquat et dans les bonnes spécialités par des personnes correctement positionnées et d'offrir à ces derniers des perspectives professionnelles valorisantes tenant compte de l'évolution des missions des établissements d'enseignement supérieur.

Le recrutement exceptionnel organisé dans les corps des IGE et des IGR vise à répondre à cet objectif. La sélection se fondera sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats, leur concours au développement de la recherche et la qualité de leur appui à l'enseignement. Les candidats veilleront en conséquence à rédiger avec le plus grand soin le rapport d'activité qu'ils doivent fournir à l'appui de leur dossier. Ce dispositif de recrutements exceptionnels s'échelonne sur 5 ans, soit jusqu'en 2026, pour l'accès au corps des IGE et sur 3 ans, soit jusqu'en 2024, pour l'accès au corps des IGR.

A cet effet, l'établissement propose une formation spécifique à destination des personnels. Cette formation permet à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, il vous est vivement conseillé de réaliser ces formations en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

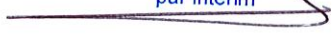
Les candidatures à la liste d'aptitude exceptionnelle seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL au regard des critères d'appréciation fixés par les LDG (cf. LDG UL), puis par le comité de sélection professionnelle qui arrêtera la liste des candidats qu'il souhaite auditionner.

Cette modalité de recrutement repose sur un acte de candidature. Ainsi, si vous souhaitez candidater, il vous appartient de déterminer votre éligibilité et de prendre connaissance de la procédure établie à cet effet (cf. annexe_UL_1k).

La Direction des Ressources Humaine reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

A Nancy, le 07 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général des Services
par intérim


Vincent MALNOURY